

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.07.03-012 – Association Athlétisme Club de Parempuyre – demande de subvention exceptionnelle.

L'an deux mil dix neuf, le trois juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 20
- Nombre de procurations : 7
- Absents excusés : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2019

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

15 JUL. 2019

Bureau du Conseil

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	de FRANÇOIS Béatrice
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel		X	SAUX Brigitte
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	FLOIRAC Nicole
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	DE SOUZA Bernard
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie		X	
BRET Bernard		X	

DEL.2019.07.03-012 – Association Athlétisme Club de Parempuyre – demande de subvention exceptionnelle.

Rapporteur : Monsieur Bernard VINCE

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Vie locale en date du 20 juin 2019 ;

Deux athlètes de l'association Athlétisme Club de Parempuyre ont participé aux finales du championnat de France de Cross Country qui se sont tenues du 8 au 10 mars 2019 à Vittel. L'une d'entre elles réside sur Parempuyre.

Par courrier reçu le 3 avril 2019, l'association sollicite une subvention exceptionnelle pour la participation à ces finales.

Il est proposé de répondre positivement pour l'athlète parempuyrienne.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard VINCE

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ✚ **Décide** d'accorder une subvention de 50 € à l'Association Athlétisme Club de Parempuyre.
- ✚ **D'inscrire** cette dépense au compte 6574-025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Béatrice de François
Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 3 juillet 2019

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre